Bonjour Madame Dupont,

Bienvenue dans notre société! Bien sûr, je vais vous répondre à vos questions.

Donc, vos heures de travail sont de 8 heures à 16h30, c’est 8 heures avec 30 minutes pour déjeuner. Il est à vous quand vous arrivez dans le bâtiment. Veuillez bien marquer le temps d´arrivéeentrée à la pointeuse à l'entrée

La pause de déjeuner est à vous/Vous pouvez faire une pause de déjeuner selon vos besoins. Mais pour déjeuner nous avons un créneau de 12 heures à 12h30. Vous pouvez utiliser notre cantine au premier étage ou vous pouvez apporter le repas de la maison. Nous avons deux réfrigérateurs à la cuisine qui est au premier étage, aussi.

Malheureusement, les heures supplémentaires ne sont pas payées.Vous pouvez prendre un congé compensatoire.

Bien sûr, il y a des réunions chaque semaine. Je pense que c´est chaque vendredi. La participation n’est pas obligatoire.

Cette société est plus flexible, tout dépend de vous, mais attention, le travail doit être fait à temps.

Si vous avez d’autres questions, n’hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

M. Lefort

Bon travail.